

Info-SEP

Information spécifique de la Société suisse de la sclérose en plaques

Kesimpta® (Ofatumumab)

Kesimpta® est utilisé pour le traitement de l'évolution de la sclérose en plaques (SEP). D'autres thérapies et médicaments sont décrits dans la fiche d'information «Traitement de la SEP».

Substance active

La substance active ofatumumab fait partie de la catégorie des anticorps monoclonaux.

Indication

Ce médicament est prescrit aux adultes atteints d'une sclérose en plaques (SEP) confirmée, de type récurrente / rémittente active.

Contre-indication

Kesimpta® est contre-indiqué en cas de:

- Déficit immunitaire
- Infections actives
- Tumeurs malignes actives
- Hypersensibilité au principe actif
- Grossesse

Effet

L'ofatumumab détruit certaines cellules immunitaires (les lymphocytes B) qui contribuent de façon déterminante aux atteintes sur le système nerveux central (cerveau et moelle épinière) en cas de SEP. Il réduit ainsi l'activité de la maladie et ralentit la progression des handicaps.

Effets secondaires

L'ofatumumab peut provoquer les effets secondaires suivants:

- Réactions cutanées au site d'injection (par ex. inflammation, gonflement, douleur)

- Fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, frissons, fatigue
- Infections des voies respiratoires supérieures et des voies urinaires
- Herpès labial
- Baisse du nombre de certaines cellules du système immunitaire et, par conséquent, de la défense immunitaire

Mesures de précaution

Vérifier les anticorps contre l'hépatite et les vaccins éventuels au moins quatre semaines avant le début du traitement. Des bilans sanguins, prescrits par votre médecin, doivent être réalisés au début et pendant le traitement.

Le traitement par Kesimpta® peut occasionner l'apparition de la leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP), une infection virale extrêmement rare mais grave et potentiellement mortelle. En cas de suspicion de LEMP, votre médecin doit impérativement réaliser les examens qui s'imposent.

Administration

La dose recommandée de Kesimpta® est de 20 mg une fois par mois. Le médicament est injecté sous la peau (injection sous-cutanée) avec un stylo prêt à l'emploi, de préférence dans la cuisse et le ventre. Généralement, vous apprendrez à réaliser vous-même vos injections.

Dans de rares cas, cette tâche incombe au service d'aide à domicile ou aux proches.

Si vous avez oublié une injection, réalisez-la au plus vite. Procédez à la dose suivante après le délai recommandé.

Instructions d'application

Un spécialiste vous explique l'utilisation et la manipulation du stylo prêt à l'emploi. Une instruction précise permet d'éviter au maximum la survenue d'effets secondaires et de problèmes d'injection. Le spécialiste vous aidera également pour la suite de votre traitement. Les instructions peuvent être délivrées par l'infirmier ou l'infirmière de la société SEP, par votre médecin traitant ou par d'autres infirmières ou infirmiers spécialisés dans l'enseignement des auto-injections.

Accessoires

Les accessoires et documents du fabricant sont mis à votre disposition gratuitement.

Durée du traitement

Le traitement est une thérapie à long terme. Il peut toutefois être interrompu après consultation auprès de votre médecin.

Interruption du traitement

Une interruption du traitement est indiquée en cas de grossesse, de réactions allergiques et d'autres effets secondaires graves.

Conservation

Kesimpta® 20 mg est mis à disposition sous forme de stylos prêts à l'emploi; il doit être conservé au réfrigérateur (de 2 à 8 °C) et à l'abri de la lumière. Evitez de l'exposer à des températures supérieures à 30 °C.

Pour plus d'informations, demandez conseil à votre médecin ou à la Société suisse de la sclérose en plaques:

Infoline-SEP, 0844 737 463
Du lundi au vendredi de 09h à 13h

Voyages

- Transportez le médicament dans sa boîte d'origine (dans une boîte de refroidissement) en bagage à main.
- Vous devez vous munir d'un passeport médicaments signé par votre médecin.
- Le stylo prêt à l'emploi doit être détruit sur place et en toute sécurité après usage.

Coûts

L'assurance de base de la caisse maladie prend en charge les coûts de Kesimpta®. Votre médecin déposera une demande de garantie de prise en charge auprès de votre caisse-maladie ou de la Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie (SVK). Il ou elle vérifiera ensuite tous les ans s'il est judicieux de poursuivre le traitement.

Vous trouverez des informations détaillées sur le médicament à l'intention des patients sur www.swissmedinfo.ch

Le Registre suisse de la SEP

Le Registre suisse de la SEP permet de documenter la répartition de la maladie en Suisse. Il vise à améliorer la compréhension de la maladie et son traitement en démontrant l'impact sur les personnes atteintes et leurs familles afin d'améliorer leur qualité de vie. Pour plus d'informations et pour vous inscrire www.registre-sep.ch.

Société suisse de la sclérose en plaques

Rue du Simplon 3 / 1006 Lausanne
Information: www.sclerose-en-plaques.ch / 021 614 80 80
info@sclerose-en-plaques.ch

